ASSOCIATION SPORTIVE DE L'AUTOMOBILE-CLUB VAUCLUSIEN

4ème SLALOM DE BOLLENE

20 et 21 OCTOBRE 2007

REGLEMENT PARTICULIER

Les articles non mentionnés sont conformes au règlement standard des courses de côte et slaloms.
Il est vivement recommandé de se référer à la Charte des Slaloms disponible dans les Comités Régionaux.

L'ASSOCIATION SPORTIVE DE L'AUTOMOBILE CLUB VAUCLUSIEN, organise les 20 et 21 octobre 2007, avec le concours de ses écuries et sous le patronage de la Ville de BOLLENE, un slalom dénommé :

4ème SLALOM DE BOLLENE

Cette épreuve compte pour :
- la Coupe de France des Slaloms 2008
- le Challenge des slaloms du Comité Régional Provence Alpes Côte d'Azur

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional PROVENCE ALPES COTE D'AZUR sous le numéro 40 en date du 27 juin 2007, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro R 340 en date du 6 juillet 2007.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1p. Officiels

COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS		
Président	Jean Paul POCHON	Licence N° 07 30 1793
Membres	Yannick BARDIN	Licence N° 07 26 46622
	Francis FABRIES	Licence N° 07 28 6904
DIRECTEUR DE COURSE	Georges POUQUINE	Licence N° 09 14 20225
DIRECTEUR DE COURSE ADJOINT	Jean Louis VATON	Licence N° 07 28 5493
DIRECTEUR DE COURSE STAGIAIRE	Jacques GAUTHIER	Licence N° 07 31 35196
COMMISSAIRES TECHNIQUES	Lismon LAMBERT	Licence N° 07 26 3582
	Daniel LAPIQUE	Licence N° 07 29 5826
COMMISSAIRE TECHNIQUE STAGIAIRE	Patrice SIMONCELLI	Licence N° 07 28 119380
CHARGE RELATIONS CONCURRENTS	Michel BRESSON	Licence N° 07 31 39681
CHRONOMETREURS	Stéphane FLEURY	Licence N° 07 04 142459
	René BOUCHET	Licence N° 05 11 8899
OBSERVATEUR – REPRESENTANT COMITE REGIONAL PACA	Jean Michel BORELLI	Licence N° 07 24 154216
MEDECIN	Dr Marc MONTIEL	Licence N° 07 28 35257
CHARGE RELATIONS COMMISSAIRES	Gaby BERNARDI	Licence N° 07 28 54730
CHARGE LOGISTIQUE	Pierre GUIDARELLI	Licence N° 07 28 6897

Avec le concours des Commissaires de route du Comité Régional PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

1.2p. Horaires

Clôture des engagements : le mardi 16 octobre 2007 à minuit.
Les concurrents du groupe Loisirs titulaires d'un titre de participation peuvent s'inscrire le jour de l'épreuve dans la limite des places disponibles jusqu'à la fin des vérifications administratives.

Publication de la liste des engagés : le jeudi 18 octobre 2007.

Vérifications administratives :
le 20 octobre 2007 de 14 h à 17 h 30 à BOLLENE, place du 18 juin 1940 pour tous les groupes.
le 21 octobre 2007 de 7 h 30 à 8 h 30 à BOLLENE, place du 18 juin 1940 pour tous les groupes (pour les concurrents ne pouvant se présenter le samedi)

Vérifications techniques :
le 20 octobre 2007 de 14 h 15 à 17 h 45 à BOLLENE, place du 18 juin 1940 pour tous les groupes.
le 21 octobre 2007 de 7 h 45 à 8 h 45 à BOLLENE, place du 18 juin 1940 pour tous les groupes (pour les concurrents ne pouvant se présenter le samedi).

La première réunion du Collège des Commissaires Sportifs est prévue le 20 octobre 2007 à 18 h à BOLLENE, place du 18 juin 1940.
Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 21 octobre à 9 h.
Le Parc de départ est situé à proximité du circuit (voir plan)

Essais non chronométrés le samedi 20 octobre 2007 de 15 h à 18 h et, à la discrétion de la Direction de course en fonction du nombre d'engagés et du timing de l'épreuve, le dimanche 21 octobre 2007 à 9 h et 13 h 30.
Essais chronométrés obligatoires le dimanche 21 octobre 2007 de 9 h (ou après la séance d'essais non chronométrés) à 12 heures.
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à 12 h 30.
Course : 2 manches de course de 13 h 30 (ou après la séance d'essais non chronométrés) à 17 h 30.
Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent.

Parc fermé final (obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine de mise hors course d'office) situé au camping municipal de Bollène (accès direct depuis la place du 18 juin 1940).
Remise des prix le 21 octobre à 18 heures, place du 18 juin 1940.

1.3p. Vérifications :
Voir article 1.2p
Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage FORD à BOLLENE, Taux horaire de la main d'œuvre : 45,00 € TTC.
Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (sauf pour les véhicules du groupe « Loisir »).
Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit à 8 h 45 le dimanche 21 octobre 2007.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir France Auto, règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1p. Engagements :
Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ASAC Vauclusien
185, route des Rémouleurs – ZI Courtine ouest
84095 AVIGNON CEDEX 09

Tel : 04 90 86 14 19 - Fax : 04 90 27 14 29

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1p aura été atteint, et au plus tard le 16 octobre à minuit.
Les concurrents du groupe Loisir titulaires d'un Titre de Participation peuvent s'inscrire le jour de l'épreuve dans la limite des places disponibles attribuées à ces concurrents jusqu'à la fin des vérifications administratives.

Les frais de participation sont fixés à 180 €, réduits à 90 € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur. Pour être valable, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début du meeting le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 40, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1p. Voitures admises :
Le nombre des voitures admises est fixé à **80** dont **20** peuvent être réservées au groupe Loisirs.
Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms. (Voir tableau épreuves.).
Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.
Publicité obligatoire (non rachetable) : Ville de BOLLENE
Publicité optionnelle : Sera définie par additif

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1p. Parcours
Le Slalom de BOLLENE se déroulera sur un circuit tracé sur la place du 18 juin 1940 (voir plan). Il se déroulera en 2 manches avec un départ aux feux. Chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard. Longueur du parcours : 3 tours de 300 mètres, soit 900 mètres.

6.5p. Parc Concurrent
Le parc concurrents est situé à proximité du circuit (voir plan) et sera accessible à partir de 14h le samedi 20 octobre 2007. Les remorques devront être garées au camping municipal (accès direct depuis le parc).

6.6p. Parc Fermé Final
Le parc fermé final (obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine de mise hors course d'office) est situé au camping municipal de Bollène, à proximité de l'épreuve (voir plan)

6.7p. Tableaux d'affichage
Les tableaux d'affichage seront placés :
- Pendant les vérifications : Place du 18 juin 1940 à BOLLENE
- Pendant les essais et la course : Place du 18 juin 1940 à BOLLENE
- Pendant le délai de réclamation après l'arrivée : Place du 18 juin 1940 à BOLLENE

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8p. Permanence
Pendant la manifestation, une permanence sera organisée à BOLLENE, place du 18 juin 1940.
Téléphone permanence : 06 09 65 89 23
Centre de secours : Hôpital d'ORANGE. Téléphone : 04 90 11 22 22

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.3p. Course : voir règlement standard des slaloms
Le chronométrage sera effectué au 1/100ème de seconde (électronique) ou à défaut au 1/10ème de seconde (manuel).

7.4p. Echauffement des pneumatiques

TOUT MOYEN DE CHAUFFE DES PNEUMATIQUES EST INTERDIT, SOUS PEINE D'EXCLUSION DE L'EPREUVE.

ARTICLE 8P. PENALITES

- Quille de parcours renversée ou déplacée = 1 seconde
- Quille d'arrivée renversée ou déplacée = 3 secondes
- Porte manquée ou erreur de parcours = manche non prise en compte pour ce pilote.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement sera établi en tenant compte du meilleur temps réalisé par les concurrents sur l'une des 2 manches. Pour les ex-æquo sur sa plus mauvaise manche. Si un ex æquo subsistait le classement sera effectué au meilleur temps des essais.
Les classements provisoires seront affichés 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent, place du 18 juin 1940 et seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général
- 1 classement général féminin
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard.
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard.

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.
Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

ARTICLE 10P. PRIX

10.2p. Prix :
La répartition des prix se fera de la façon suivante :

SCRATCH 1er…… 180,00 €
2ème…….. 140,00 €
3ème…….. 100,00 €

	PARTANTS ->	1 à 4	5 à 8	9 à 12	+ de 12
CLASSES	1er	50,00 €	90,00 €	90,00 €	90,00 €
	2ème		40,00 €	50,00 €	50,00 €
	3ème			40,00 €	40,00 €
	4ème				30,00 €

FEMININ	PARTANTES ->	1 à 3	+ de 3		
	1ère	50,00 €	90,00 €		
	2ème		40,00 €		

Ces prix ne sont pas cumulables (sauf classement féminin), ni reportables

Le Groupe « Loisir » ne recevra pas de prix en espèces mais sera récompensé par des coupes.

10.3p. Coupes :
La répartition des coupes (non cumulables) se fera de la même façon que celle des prix.

Groupe Loisir : Une coupe aux 2 premiers de chaque classe.

10.5p. Remise des Prix et Coupes
Voir article 1.2p